

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019  
CONVENTION FONCIERE**

**STENAY – Centre-bourg / Pensionnat Sainte-Marie – Requalification – F  
F09FB500004**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

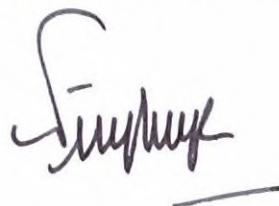
Vu la demande formulée par la commune de Stenay souhaitant l'intervention de l'EPFL pour s'assurer la maîtrise du pensionnat Sainte-Marie situé sur son territoire communal en vue de créer un équipement public structurant et des logements,

Sur proposition du Président,

- approuve la convention à passer avec la commune de Stenay et la communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois annexée à la présente délibération portant acquisition puis rétrocession du bien susvisé d'une superficie de 04 a 03 ca ; le montant prévisionnel de l'opération est de 120 000 € HT,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Stenay et la communauté de communes du Pays de Stenay et du Val Dunois la convention foncière annexée à la présente délibération et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,
- autorise le Directeur Général, en cas de retard dans la procédure d'acquisition des biens, à signer un avenant décalant la date de vente et l'échéancier de paiement prévus dans ladite convention,
- charge le Directeur Général de mener à bonne fin ces acquisitions et de signer les actes correspondants au nom de l'EPFL.

VU ET APPROUVE  
LE 02 JUIL. 2018  
Le Préfet de Région,  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général Adjoint pour  
les Affaires Régionales et Européennes  
François-SCHRICKE

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER